



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010541201
- ▶ **Dénomination** : ETOILE MULTI GESTION B
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▶ **Société de gestion de portefeuille** : ETOILE GESTION
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : Société Générale Securities Services Net Asset Value
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : Société Générale S.A.
- ▶ **Commissaire aux comptes** : Cabinet CONSTANTIN ASSOCIES
- ▶ **Commercialisateur** :

Crédit du Nord

Autres commercialisateurs : Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Société Marseillaise de Crédit.

La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : OPCVM diversifié
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : L'OPCVM pourra employer jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissements.
- ▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion du fonds est de rechercher à moyen terme une performance supérieure à l'indicateur de référence 35% MSCI World + 15% Citigroup WGBI All Maturities (USD - non couvert en risque de change) + 50% Citigroup WGBI All Maturities (EUR - couvert en risque de change), après déduction des frais de gestion réels, en s'exposant majoritairement sur les marchés de taux européens et internationaux.

► **Indicateur de référence :**

Le FCP Etoile Multi Gestion B n'est pas un OPCVM indiciel.

L'indicateur de référence est l'indicateur composite suivant : 35 % MSCI World + 15 % Citigroup WGBI All Maturities (USD - non couvert en risque de change) + 50 % Citigroup WGBI All Maturities (EUR - couvert en risque de change).

Cet indicateur composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds. Le risque de marché du fonds est comparable à celui de son indicateur de référence.

Description du MSCI World : indice publié par Morgan Stanley Capital International Inc. composé environ de 1.600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les bourses de 24 pays développés. Il est calculé en cours de clôture dividendes net réinvestis (DNR). Pour des informations complémentaires, vous pouvez consulter le site : www.msci.com

Description du Citigroup WGBI All Maturities Usd : l'indice de référence de la partie obligations est l'indice Citigroup WGBI All Maturities Usd. Il est calculé en dollars américains et coupons non réinvestis par Citigroup (code Bloomberg : SBWGEU). Cet indice regroupe environ 654 titres représentant des émetteurs internationaux d'obligations (données au 30 septembre 2004).

Pour des informations complémentaires, vous pouvez consulter le site : www.citibank.com

► **Stratégie d'investissement :**

Tous les mois un comité interne à Etoile Gestion met au point la stratégie d'investissement en se basant sur quatre approches (analyse de l'environnement économique, des résultats des entreprises, des indicateurs de risque et analyse graphique des tendances de marché).

De cette analyse est dégagée un scénario de marché et des orientations d'investissement sur lesquels le gérant va s'appuyer pour la gestion au jour le jour du FCP.

Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique d'allocation internationale et d'actifs investis en OPCVM de droit français et/ou étrangers coordonnés, répondant au concept « Multi-Actifs Multi-Styles, Multi-Gérants ».

Ce concept repose sur un triple niveau de diversification associant les différentes classes d'actifs représentatives de l'ensemble des marchés internationaux (Multi-Actifs), gérées au sein d'un même OPCVM par plusieurs gérants mondiaux (Multi-Gérants) spécialisés dans des styles de gestion différents et complémentaires (Multi-Styles).

Cette association permet d'obtenir une performance régulière tout en maîtrisant le risque.

Le FCP est investi jusqu'à 100 % en OPCVM dont la société de gestion est soit RUSSELL INVESTMENT GROUP soit ETOILE GESTION.

L'allocation stratégique globale du FCP est la suivante :

- parts ou actions d'OPCVM monétaires et obligataires : jusqu'à 85% de l'actif du FCP avec une exposition de 45% minimum.
- parts ou actions d'OPCVM actions : jusqu'à 55% maximum de l'actif du FCP

Il n'y a pas de contrainte au niveau de la diversification.

Le fonds peut chercher à saisir des opportunités tactiques sur des OPCVM obligations à haut rendement (high yield).

L'investissement, à titre accessoire, en OPCVM action peut concerner toutes tailles de capitalisation. Le portefeuille peut, également à titre accessoire, être investi en OPCVM spécialisés sur les marchés émergents.

Le gérant n'intervient pas dans des produits dérivés ou des produits intégrant des dérivés.

L'ensemble des actifs pouvant être utilisés dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée.

► **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le fonds est un OPCVM classé « Diversifié ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- Risque de taux :

C'est le risque supporté par un investissement lorsque les taux d'intérêt varient.

Le fonds expose en permanence 45 à 85 % de son actif au risque de taux. En conséquence, la hausse des taux d'intérêt peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du fonds.

- Risque action :

C'est le risque supporté par un investisseur en raison des fluctuations des marchés actions.

Le risque action existe mais ne porte au maximum que sur 55 % de l'actif.

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser.

- Risque de change :

Il existe un risque de change pour les porteurs de parts résidents de la zone euro, car le fonds peut être exposé à d'autres devises que l'euro.

La variation de l'euro par rapport à une autre devise pourra avoir un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (obligations, actions). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

- Risque de perte en capital :

Aucune protection ou garantie n'est mise en place, le capital peut donc ne pas être restitué intégralement.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs. Il peut servir de support à un contrat d'assurance vie libellé en unité

de compte.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque du FCP le destine plus particulièrement aux investisseurs souhaitant disposer d'un support d'investissement diversifié.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir par chaque investisseur dans cet OPCVM dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2,00% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;*
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;*
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.*

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux annuel TTC maximum Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,00 % TTC maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commission de mouvement : ETOILE GESTION	Prélèvement sur chaque transaction ou opération	<u>Bourse française:</u> Néant <u>Bourse étrangère:</u> Néant <u>Produits dérivés</u> -Options sur actions et sur indices : Max. 1%TTC de la prime -Futures : <i>contrat en Par Lot TTC</i> .Euro Max. 1,20 € .Dollar Max. 1,20 \$.GBP Max. 0,80 £ .CHF Max. 1,60 CHF .Yen Max. 120 Yen

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

► **Régime fiscal :**

L'OPCVM peut faire l'objet de souscription dans le cadre de contrat d'assurance vie libellé en unité de compte.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France, ou de fermeture du Crédit du Nord.

Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture du Crédit du Nord.

► **Conditions de souscription et de rachat :**

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 09h00 . Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J, calculée et publiée en J+1 ouvré.

► **Etablissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats :**

Etablissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat :

Société Générale

Adresse postale du centralisateur teneur de registre :

32, rue du Champ de Tir

44000 Nantes

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative de l'OPCVM est disponible sur simple demande auprès des agences des établissements commercialisateurs et sur les sites Internet des banques du groupe Crédit du Nord. .

► **Caractéristiques des parts :**

• **Affectation du résultat :**

Part C : Capitalisation

• **Devise de libellé des parts :**

Part C : Euro

• **Montant minimum de la première souscription :**

Part C : 1 Part(s)

• **Montant minimum des parts souscrites ultérieurement :**

Part C : 1 dix-millième de part

• **Décimalisation :**

Part C : Les souscriptions s'effectuent en dix-millième de part au delà des minima de souscriptions. Les rachats s'effectuent en dix-millième de part.

Les parts ont été fractionnées en dix-millièmes le 10 décembre 2007

- **Valeur liquidative d'origine :**

Part C : 5 000,00 euros

Division par 5 de la valeur de la part le 28/06/2006.

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de mars
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable :** dernier jour de bourse du mois de mars 2002
- ▶ **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 octobre 2000. Il a été créé le 15 novembre 2000.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à : contact@etoile-gestion.com .

Le document "politique de vote" et le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont consultables sur le site internet <http://www.etoile-gestion.com> ou adressés à tout porteur qui en ferait la demande auprès de :

ETOILE GESTION

adresse postale : CS 91553

91, Boulevard Pasteur - 75730 PARIS Cedex 15

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès de votre conseiller habituel.

Date de publication du prospectus : 2 novembre 2011

Le site de l'AMF (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs. Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.



PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010541201

Devise de référence: EUR

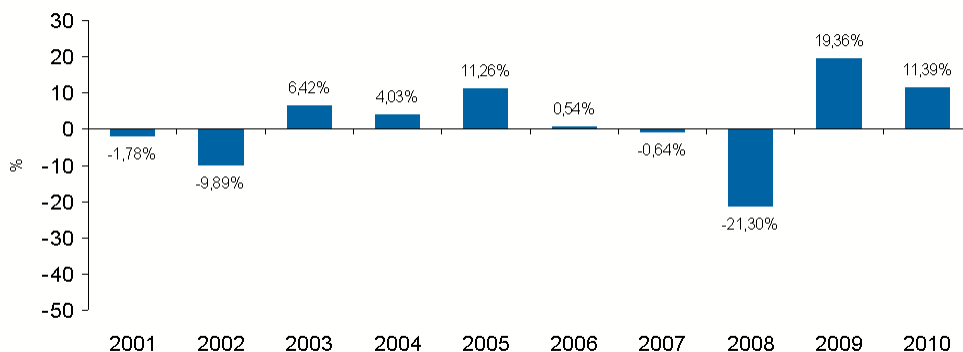
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

15.00% CGBI WGBI ALL MATURITIES + 35.00% MSCI THE WORLD INDEX (EUR - TX DE CHANGE BCE) + 50.00% CGBI WGBI ALL MATS. (E)

PERFORMANCES AU 31/12/10



PERFORMANCES AU 31/12/10

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ETOILE MULTI GESTION B	11,39%	1,52%	0,89%
50% CGBI WGBI ALL MATS. (E) + 35% MSCI THE WORLD INDEX (EUR - TX DE CHANGE BCE) + 15% CGBI WGBI ALL MATURITIES	13,76%	5,00%	3,14%

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/03/11

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	1,40%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	1,43%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-0,03%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,00%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2,40%

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/03/11

Taux de rotation du portefeuille: 0,00%

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: 0,00%

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	36,77%
Titres de créance	24,34%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;
- Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

01/09/11